

Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5786e séance

Mercredi 28 novembre 2007, à 10 h 20
New York

Président :	Natalegawa	(Indonésie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Du Xiacong
	Congo	M. Okio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Ripert
	Ghana	M. Christian
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Durán
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation au Burundi

07-61660 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Charles Nqakula, Ministre de la sûreté et de la sécurité de l'Afrique du Sud et Facilitateur du processus de paix au Burundi.

Il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Charles Nqakula, Ministre de la sûreté et de la sécurité de l'Afrique du Sud et Facilitateur du processus de paix au Burundi.

J'invite M. Nqakula à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M. Charles Nqakula, Ministre de la sûreté et de la sécurité de l'Afrique du Sud et Facilitateur du processus de paix au Burundi. Je lui donne la parole.

M. Nqakula (*parle en anglais*) : Je salue tous les membres du Conseil. Je voudrais tout d'abord présenter l'équipe qui m'accompagne, représentée, en l'état, par mon adjoint, M. Kingsley Mamabolo, qui est l'Envoyé spécial sud-africain dans la région des Grands Lacs. Je suis également accompagné de M. Adonia Ayebare, qui représente l'Ouganda dans cette salle et qui est aussi membre de notre Comité technique régional et de l'équipe de facilitation.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, de la rare occasion que vous nous offrez de prendre la parole devant le Conseil sur la question dont nous sommes saisis : la recherche d'une paix durable au Burundi.

La première question que je voudrais aborder est celle de l'Accord général de cessez-le-feu signé par le Gouvernement burundais, dirigé par le Président Pierre Nkurunziza, et le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL), dernier mouvement rebelle qui reste en dehors des processus de démocratisation au Burundi et qui est dirigé par le Président Agathon Rwasa. L'Accord a été signé le 7 septembre de l'année dernière.

Dans les 72 heures qui ont suivi la signature de l'Accord général de cessez-le-feu, nous avions espéré que le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion serait mené à bien, mais cela n'a pas été le cas, car des problèmes sont apparemment survenus.

À ce stade, certains combattants du PALIPEHUTU-FNL sont prêts à se soumettre au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Nous représentons l'initiative régionale de l'Union africaine et sommes chargés de la faciliter, mais nous avons besoin d'aide pour engager et mener à bien ce processus.

J'ai parlé de problèmes apparus dans l'application de l'Accord de cessez-le-feu. Je vais indiquer maintenant en quoi ils ont consisté.

Premièrement, le plus gros problème était que l'Accord de cessez-le-feu n'a pas dissipé les soupçons et la méfiance qui avaient imprégné le début du processus de négociation. Le Gouvernement burundais n'a pas cru que le PALIPEHUTU-FNL respecterait l'Accord. De son côté, le PALIPEHUTU-FNL se méfiait beaucoup du gouvernement et pensait qu'il n'honorerait pas ses engagements.

Malgré ces soupçons, nous avons pris nos propres dispositions pour le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Nous avons également versé des fonds au PALIPEHUTU-FNL pour qu'il puisse entrer en contact avec ses combattants et leur expliquer toutes les conséquences de l'Accord général de cessez-le-feu.

Au milieu du mois de septembre, nous avons emmené certains des dirigeants des FNL au Burundi afin qu'ils puissent se faire une idée de la situation politique et des conditions de sécurité dans le pays. Après qu'ils se furent assurés que les conditions étaient réellement propices à leur retour dans le pays, nous les avons ramenés en Tanzanie.

Nous avons mis sur pied le Mécanisme conjoint de vérification et de suivi en octobre de cette année-là, bien que le PALIPEHUTU-FNL ait boycotté la création de cette structure. Les FNL ont par la suite adhéré au Mécanisme, mais n'ont pas assisté régulièrement aux réunions. Elles se sont ultérieurement retirées du Mécanisme.

La situation au Burundi n'était pas propice non plus à l'achèvement du programme de facilitation. La scène politique était minée par de grosses erreurs d'appréciation de la part du Gouvernement et des dirigeants du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD)-Forces pour la défense de la démocratie (FDD) actuellement au pouvoir. Le Président Nkurunziza se trouvait aussi dans l'impasse avec l'opposition politique. Les dissensions au sein même du parti au pouvoir ont encore compliqué les choses. Tout cela a finalement abouti à la détention de M. Hussein Radjabu, ancien Président du parti au pouvoir.

Les membres du Conseil de sécurité n'ignorent pas que des changements se sont produits dernièrement. Sans prétendre avoir le monopole des décisions finalement prises, nous avons néanmoins contribué à ces changements. Nous avons participé à un certain nombre d'échanges avec le Président du Burundi, au cours desquels nous avons tenté de plaider en faveur d'une nouvelle approche de la situation politique dans le pays, qui devenait tendue. Nous lui avons en effet suggéré d'engager le dialogue avec l'opposition pour sortir de l'impasse. Nous sommes donc heureux qu'il ait finalement réussi à faire face à la situation et qu'il ait été félicité par les dirigeants du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) et de l'Union pour le progrès national (UPRONA).

Nous avons également évoqué avec lui la possibilité de relâcher M. Hussein Radjabu. Nous pensons qu'il s'intéresse réellement à la question. Notre argument consistait à dire que c'est seulement lorsque son propre parti sera uni qu'il pourra lui-même donner l'orientation politique adéquate à l'évolution du Burundi, tant s'agissant du climat politique du pays que pour contribuer à l'élaboration des textes définitifs des accords passés entre son gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL.

Nous avons aussi fait en sorte qu'il accepte le principe d'une réunion, essentielle pour nous, afin de lever les éventuels obstacles restants au sujet des problèmes dus à la défiance entre les deux parties au conflit. Nous l'avons en fait convaincu de rencontrer le Président du PALIPEHUTU-FNL en tête à tête. Cette rencontre a eu lieu le 17 juin 2007, sous l'égide et la direction du Président Kikwete, de la Tanzanie. Elle a été l'occasion d'examiner certaines questions et a débouché sur certaines des décisions suivantes.

Premièrement, le Président Nkurunziza et M. Rwasa ont renouvelé leur engagement à appliquer l'Accord général de cessez-le-feu. Deuxièmement, ils ont tous deux convenu qu'il était nécessaire de réactiver immédiatement le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, seul instrument disponible pour la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu.

Ils sont également tombés d'accord sur une libération rapide des prisonniers politiques et prisonniers de guerre, à la faveur d'un système qu'ils ont mis au point et qui comprend les éléments suivants. Tout d'abord, les FNL communiqueront immédiatement une liste de leurs prisonniers et une commission conjointe sera établie, en collaboration avec le Ministère de la justice du Burundi, pour contrôler la liste fournie par les FNL, ensuite les prisonniers seront élargis.

Les deux dirigeants ont aussi accepté l'idée de communications directes entre eux, afin de régler les problèmes qui pourraient survenir dans le processus de mise en œuvre des décisions.

Le dernier point de l'accord consistait à dire que les dirigeants du PALIPEHUTU-FNL devaient revenir au Burundi, afin qu'ils soient étroitement associés aux décisions à prendre, ainsi qu'à l'application de ces décisions, pour orienter ainsi de façon idoine la conduite à bon terme du programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

Bien sûr, un schisme est apparu au sein du PALIPEHUTU-FNL, qui a eu pour conséquence qu'un certain nombre de combattants ont abandonné leurs positions et tenté de rejoindre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Cela s'est produit en août 2007. Mais leur démarche n'a pas été acceptée par ceux qui maintenaient leurs positions sur les bases des FNL dans plusieurs zones, notamment Rukovo et la forêt de la Kibira, ainsi que dans l'est de la République démocratique du Congo.

Mécontents que certains quittent leurs positions, des éléments des FNL ont pris en chasse les déserteurs. Le 6 septembre, 21 ont été tués à Buterere. Le

1er novembre, neuf ont été décapités à Rugazi. Le 10 novembre, trois dirigeants de ces groupes ont également été assassinés dans le centre de Bujumbura. Évidemment, nous savons bien que d'autres personnes ont été tuées à l'intérieur même des camps du PALIPEHUTU-FNL, après avoir affiché leur intention d'abandonner leurs positions, ou simplement parce qu'on les soupçonnait d'y songer.

S'agissant de la facilitation, nous devions donc réfléchir à ce qu'il fallait faire compte tenu des circonstances, et nous avons donc sollicité l'avis de la direction de l'initiative régionale, qui nous a conseillé de ne pas oublier les dispositions de l'Accord général de cessez-le-feu. Entre autres choses, celui-ci stipule que l'Union africaine doit créer une force spécialement chargée de protéger les dirigeants et les combattants du PALIPEHUTU-FNL, notamment lorsqu'ils font mouvement vers les zones de rassemblement; que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance doit, en coopération avec l'ONU, aborder la question des structures et modalités de commandement pour les périmètres de sécurité internes et externes des zones de rassemblement; et que le Mécanisme et les équipes de liaison conjointes doivent aider à l'enregistrement et au contrôle des combattants dans les zones de rassemblement. On nous a également dit que le processus souhaitable – après que tout cela a été parachevé – consistait à ce que nous nous rendions sur les bases du PALIPEHUTU-FNL pour conduire ces combattants vers les zones de rassemblement, leur assurant ainsi la protection nécessaire pour qu'ils ne soient pas attaqués pendant leur déplacement vers ces zones.

Les dirigeants ont toutefois précisé qu'il y avait maintenant des gens qui voulaient prendre part au processus et qu'il nous incombait de créer ces zones de rassemblement pour les y installer, et ainsi entamer le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Bien évidemment, nous parlons ici de 2 700 combattants qui se sont portés volontaires pour le processus. Dans les échanges que nous avons eus avec eux, ils ont indiqué qu'environ 800 membres du PALIPEHUTU-FNL, qui n'ont pas abandonné leurs positions, demeurent à l'extérieur de ces zones. Notre interprétation de la situation nous amène donc à penser que la grande majorité des combattants des FNL ont effectivement abandonné leurs positions et demandent à être inclus dans le processus qui doit aboutir, au bout du compte, à leur réinsertion dans la vie politique, sociale et économique du Burundi.

Après avoir vu certaines de ces personnes dans la zone de rassemblement de Randa, nous nous sommes adressés à la communauté internationale pour lui expliquer ce qui s'était passé. Bien sûr, il est maintenant clair pour nous que la communauté internationale n'était guère encline à prendre part au processus. On ne nous a pas dit pourquoi. Mais nous avons appris, grâce à des échanges à différents niveaux, que l'une des raisons invoquées tenait au fait que nous ne pouvons pas être sûrs que les personnes qui se disent membres du PALIPEHUTU-FNL le sont vraiment. Cependant, je tiens à expliquer aux membres du Conseil notre propre attitude à cet égard.

S'il y a 2 700 personnes, armées pour certaines, qui battent la campagne au Burundi, il se pourrait bien qu'elles cherchent des moyens de subsistance et se rendent donc dans les villages pour trouver de la nourriture, ce qui risquerait de poser problème. On peut supposer qu'elles n'obtiendront pas cette nourriture de façon civilisée. Dans certains cas, elles forceront alors les villageois à leur donner de la nourriture, voire les harcèleront et les intimideront à cette fin. Nous savons, tel qu'indiqué par les chiffres que j'ai donnés, que de nouvelles attaques ont été perpétrées à l'encontre de ces personnes par le reste des membres du PALIPEHUTU-FNL. Ces attaques pourraient donc continuer, et on pourrait arriver à une situation où les dissidents combattraient contre le reste des membres du PALIPEHUTU-FNL.

Dans ce contexte, où la population en général serait évidemment tôt ou tard concernée dans une certaine mesure, il se pourrait que l'armée burundaise ait aussi besoin d'intervenir. Autrement dit, si nous n'étions pas intervenus comme nous l'avons fait, nous aurions laissé se développer une situation telle que le pays aurait sombré dans une débauche de violence, sapant ainsi les efforts pour parvenir à une paix durable au Burundi. Pour notre part, nous pensions tout simplement qu'il fallait recueillir ces personnes et les protéger contre les attaques et, évidemment, veiller à ce qu'elles n'aillent pas au Burundi pour y commettre des atrocités. Tel était notre raisonnement, car nous ne voyions pas d'autre solution.

Bien évidemment, nous, les Africains, sommes toujours aux prises avec un fait qui entache notre conscience. C'est d'avoir laissé s'envenimer la situation au Rwanda, lorsque, en tant qu'Africains, nous ne sommes pas intervenus dès le début de cette situation, qui s'est finalement terminée par des atrocités. Nous ne laisserons donc aucune possibilité

d'explosion de violence au Burundi. Nous pensions, en toute logique, qu'il était préférable d'accueillir ces personnes dans les zones de rassemblement, de les protéger et de les empêcher de participer à des atrocités. Nous l'avons fait sur la base des instructions que nous avons reçues des responsables de l'Initiative régionale; mais il relevait de notre responsabilité de le faire.

Nous avons aussi entendu dire que la communauté internationale ne voulait pas prendre part à ces processus en raison de l'absence de dirigeants du PALIPEHUTU-FNL. Bien entendu, nous avons toujours agi en liaison avec le PALIPEHUTU-FNL, notamment pour l'organisation d'une réunion qui aurait dû se tenir dimanche dernier, mais qui a dû être reportée à vendredi. Il s'agira d'une rencontre de deux jours entre certains responsables du Gouvernement et les dirigeants du PALIPEHUTU-FNL. Cette réunion aura lieu vendredi et samedi en Tanzanie et s'inscrira dans le prolongement de nos efforts pour tenir les dirigeants du PALIPEHUTU-FNL informés et continuer de leur demander de participer au processus qui, au bout du compte, doit déboucher sur la mise au point du programme de réintégration des membres du PALIPEHUTU-FNL.

Une réunion aura également lieu entre M. Rwasa et le Ministre tanzanien des affaires étrangères. Je rencontrerai ensuite M. Rwasa, en ma qualité de Facilitateur. Nous pensons que, si la communauté internationale nous appuie, nous pourrons réaliser ensemble un certain nombre de choses pour que le processus aboutisse. À l'heure actuelle, nous œuvrons pour mettre au point le programme avant le 31 décembre, délai fixé par l'Union africaine. Nous travaillons d'arrache-pied pour respecter cette échéance.

Deuxièmement, nous, les Sud-Africains, sommes les seuls à fournir actuellement de la nourriture aux membres du PALIPEHUTU-FNL qui se sont présentés. Nous souhaitons que la communauté internationale nous aide à régler la question de l'enregistrement et de la réintégration des personnes qui se sont déjà portées volontaires.

Lorsque nous nous sommes adressés à la communauté internationale, après avoir quitté le Rwanda, à propos de ceux que nous avions regroupés dans les zones de rassemblement, nous avons proposé à ses représentants de se rendre au Rwanda pour voir qui était sur place, pour dialoguer avec ces personnes et les interroger pour voir si oui ou non il s'agissait de membres du PALIPEHUTU-FNL. Dans une déclaration faite ensuite aux médias, ils ont indiqué que des vérifications avaient été faites auprès des dirigeants du PALIPEHUTU-FNL et que ces derniers, qui se trouvaient en Tanzanie et au Kenya, avaient nié que ceux qui s'étaient présentés faisaient partie de leurs membres. Dans mon autre vie, j'ai été journaliste, et je leur ai demandé s'ils avaient posé la question pertinente – et combien pertinente : si le PALIPEHUTU-FNL avait effectivement vu ces personnes et était donc en mesure d'affirmer qu'il ne s'agissait pas d'anciens membres du PALIPEHUTU-FNL. Ceci est le premier point.

Le deuxième point est que les dirigeants du PALIPEHUTU-FNL avaient fait un certain nombre de déclarations à la presse où ils attaquaient le processus de facilitation, insinuant que nous avions provoqué la scission au sein du FNL. À l'évidence, cette scission s'est produite spontanément dans la mesure où certains combattants ont abandonné leurs positions. D'une certaine façon, le PALIPEHUTU-FNL reconnaissait ainsi le fait qu'une scission avait eu lieu et que cela avait entraîné le départ de certains combattants.

Troisièmement, notre humble argument est que si le PALIPEHUTU-FNL était convaincu que ces combattants ne font pas partie de ses membres, il aurait invité la communauté internationale à venir rencontrer ses membres, où qu'ils se trouvent et à leur demander si certains avaient abandonné leurs positions. Voilà qu'il aurait fait. Mais il ne le fait pas parce qu'il connaît la réponse – et nous la connaissons aussi parce que nous sommes actifs sur le terrain. Nous avons reçu des informations et nous les avons vérifiées. Nous sommes convaincus que la grande majorité, si ce n'est pas 100 %, de ceux qui se trouvent dans les zones de rassemblement sont membres du PALIPEHUTU-FNL.

Nous avons mis une équipe en place, que nous avons qualifiée de Direction politique chargée de superviser l'application politique des modalités de l'Accord de cessez-le-feu et de conseiller la facilitation sur les autres mesures politiques à prendre pour que ce processus aboutisse. Si la communauté internationale nous aide, nous pourrons alors faire beaucoup pour nous-mêmes.

La Direction politique est conduite par l'Ambassadeur Mamabolo, que j'ai présenté précédemment; les deux Ambassadeurs de l'Afrique du Sud et du Burundi en sont également membres, ainsi

que le Représentant exécutif du Secrétaire général de l'ONU, M. Mahmoud, et le représentant de l'Union africaine, M. Ba. Lorsque les dirigeants du PALIPEHUTU-FNL retourneront sur le terrain au Burundi, ils pourront aussi avoir leurs propres représentants politiques au sein de cette Direction. Bien entendu, le Gouvernement sera également invité à envoyer des représentants auprès de cette Direction politique. Nous pensons que la Direction politique sera à même de régler certains problèmes politiques qui se sont posés dans la quête de la paix au Burundi.

Enfin, je voudrais lancer à nouveau mon appel; un appel qui répond aux souhaits de l'Union africaine, de l'initiative régionale et, bien entendu, également des trois pays qui dirigent cette initiative, à savoir l'Ouganda, la Tanzanie et l'Afrique du Sud, en tant que pays facilitateurs. Nous exhortons la communauté internationale à prêter son assistance, nous exhortons l'ONU et ses différentes structures à prêter leur assistance. Nous leur demandons de nous aider, tout d'abord, à surveiller le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des 2 700 personnes qui se sont d'ores et déjà portées volontaires, et deuxièmement, de nous aider à continuer de faire pression sur les dirigeants du PALIPEHUTU-FNL pour qu'ils lèvent leur opposition à la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu sous tous ses aspects, de manière à, au bout du compte, pleinement mener à bien le programme de facilitation.

L'une des choses que nous avons constatées lorsque nous nous sommes rendus dans le camp de Randa pour y rencontrer les membres du PALIPEHUTU-FNL, c'est qu'il y a un grand nombre d'enfants soldats. C'est pourquoi, nous avons convié la communauté internationale à, entre autres, aller dans ce camp pour se rendre compte par elle-même. Nul doute que nous avons la responsabilité de sortir ces enfants de telles conditions, de façon que, conformément aux principes des Nations Unies, ils puissent grandir loin du conflit. Je voudrais demander instamment aux membres de la communauté internationale d'accepter cette invitation que je leur ai faite et de se rendre dans les camps que nous gérons aussi désormais, afin qu'ils voient de leurs propres yeux, tout d'abord, qui occupe ces camps et qu'ils déterminent qui sont ces personnes, et qu'ensuite, ils s'occupent des enfants qui ont été forcés de prendre les armes.

Une fois encore, je voudrais dire notre reconnaissance d'avoir ainsi eu la possibilité de faire partager notre expérience alors que nous nous efforçons de venir en aide à la population du Burundi, afin qu'elle surmonte les difficultés actuelles et que tous ses membres puissent participer, sans exception, à la reconstruction de ce pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Nqakula de sa déclaration.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Nqakula pour son exposé. Je voudrais aussi saluer la présence dans la salle du Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi, M. Youssef Mahmoud, et du Représentant permanent du Burundi, l'Ambassadeur Joseph Nkatirutimana.

Depuis l'achèvement avec succès du processus de paix au Burundi, la persistance de la rébellion des Forces nationales de libération (FNL) a constitué le facteur de risque le plus aigu pour la sécurité de la population et la stabilité du pays. C'est pourquoi, nous avons accueilli avec espoir l'engagement de négociation qui a débouché l'an dernier sur la signature de l'Accord global de cessez-le-feu de Dar es-Salaam, le 7 septembre 2006. La France souhaite rendre hommage à l'engagement continu de l'Afrique du Sud, et en particulier à l'engagement personnel du Ministre Nqakula au service du processus de paix. Nous souhaitons que cet engagement se poursuive et que le Conseil, comme il vient de le demander, lui manifeste son soutien. Je voudrais ajouter, à titre personnel, qu'ayant l'honneur de présider le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, je veux l'assurer que ce qu'il vient de dire nous a touché et que je ferai en sorte que notre Groupe de travail puisse évidemment, très rapidement, s'occuper de la situation des enfants du Burundi. Je crois qu'il en a expliqué les raisons de manière extrêmement émouvante et juste.

Le blocage persistant des négociations nous préoccupe évidemment beaucoup. Il est essentiel que les FNL réintègrent au plus vite le processus de paix, et en particulier, reprennent leur place au sein du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, sans délai et sans condition préalable. Parallèlement, nous encourageons les autorités burundaises et les partenaires internationaux du processus à poursuivre leurs efforts en vue d'entretenir le dialogue avec ce mouvement, car nous avons la conviction que c'est de cette façon que l'on donnera le plus de chance à la paix.

Notre Conseil aura l'occasion prochainement de réexaminer le mandat du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). Sans entrer à ce stade dans le détail de cette discussion à venir, ma délégation souhaite d'ores et déjà confirmer son plein soutien au renouvellement de ce mandat, car nous sommes conscients de l'appui précieux apporté par le BINUB aux efforts des autorités burundaises en vue de consolider la paix et la stabilité du pays. Nous encourageons le BINUB à poursuivre et à accroître son soutien au processus de paix entre le Gouvernement et les FNL, en œuvrant de concert avec le Facilitateur.

Enfin, au-delà de ce processus, ma délégation souhaite saluer les développements politiques récents intervenus au Burundi. À travers la mise en place d'un nouveau Gouvernement d'unité nationale, le 14 novembre, ainsi que l'accord-cadre du 2 novembre sur la justice de transition, les Burundais ont démontré, une nouvelle fois, que l'esprit de dialogue et de concorde sociale, déjà salué par notre Conseil, continue à prévaloir et à permettre au pays de progresser dans la consolidation de la paix.

M. Verbeke (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier S. E. M. Charles Nqakula de son exposé sur l'état d'avancement du processus de paix du Burundi, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu avec les Forces nationales de libération (FNL). Ma délégation estime qu'il est crucial pour la consolidation de la paix au Burundi que cet Accord soit effectivement mis en œuvre. La Belgique souhaite, dès lors, exprimer toute son appréciation pour les efforts de l'initiative régionale et du Facilitateur, visant à réactiver le processus qui est, comme nous le savons, bloqué depuis un certain temps.

Ma délégation craint que si le processus n'est pas proprement mené à terme l'on pourrait assister à un nouveau cycle de tension, voire de violence au Burundi. On peut en effet craindre des conséquences sécuritaires et humanitaires néfastes en cas d'impasse prolongée. Pour cela, il est indispensable que le FNL reprenne sans délai sa place dans le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance. Il faut réengager le FNL dans le processus. Nous estimons qu'une solution militaire n'est ni possible, ni souhaitable. La solution sera politique et non pas militaire.

Nous encourageons vivement le Facilitateur à poursuivre avec vigueur ses efforts visant à relancer la mise en œuvre de l'Accord. La Belgique lui accorde tout son soutien et toute sa confiance. La question est de savoir comment procéder, afin de sauvegarder le cessez-le-feu et son mécanisme de mise en œuvre. Tout comme le Secrétaire général dans son dernier rapport sur le Burundi, la Belgique est également d'avis que cette relance du processus doit se faire dans un cadre politique global qui permettrait de répondre à certaines préoccupations légitimes tant du Gouvernement que du FNL. Sans remettre en question le processus en place, un tel cadre global permettrait d'adresser des questions de nature plus politique. Il s'agit notamment des questions liées aux garanties de sécurité demandées par les cadres du FNL, à la définition de l'avenir politique du mouvement ou encore à l'octroi au FNL de certains postes à responsabilités.

À cette fin, nous en appelons aux dirigeants du FNL pour qu'ils renouent le contact direct avec le Gouvernement, afin d'aborder ces questions. Une légère adaptation des modalités de mise en œuvre de l'Accord permettrait sans doute de mieux traiter de certaines d'entre elles. Il s'agit, par exemple, du renforcement du rôle du Comité directeur, auquel le Ministre Nqakula s'est référé. La suggestion du Secrétaire général tendant à ce que les parties élaborent une feuille de route pourrait, à notre avis, également contribuer à la revitalisation du processus de paix.

Enfin, la Belgique se dit prête à répondre à l'invitation faite par le Facilitateur d'aller visiter les camps, afin de se rendre compte de la situation telle que décrite par le Ministre.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi exprimer la reconnaissance de ma délégation à M. Charles Nqakula, Ministre de la sûreté et de la sécurité de l'Afrique du Sud et Facilitateur du processus de paix au Burundi, pour son exposé sur l'évolution du processus de paix au Burundi. Nous saluons également la présence du Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi, M. Youssef Mahmoud.

Nous rappelons le rôle constructif joué par l'Afrique du Sud dans le processus de paix du Burundi. Ce pays a non seulement mis tout en œuvre pour veiller à la pleine application de l'Accord général de cessez-le-feu, mais il a aussi fourni des contingents à l'Équipe spéciale de l'Union africaine chargée de la paix et de la sécurité au Burundi. Les efforts actuellement déployés par l'Afrique du Sud, de concert avec d'autres pays de la région, pour relancer le processus de paix, sont un

exemple de sa contribution exceptionnelle. Récemment, elle a engagé une série de consultations, notamment avec les promoteurs de l'Initiative régionale pour la paix et le Président Nkurunziza. Ces consultations ont débouché sur l'établissement du Directoire politique à Bujumbura. L'objectif de ce directoire est de surmonter les difficultés politiques rencontrées dans l'application de l'Accord général de cessez-le-feu. Nous tenons à insister sur la nécessité de l'appui et de la détermination continus de la part des partenaires régionaux et internationaux en vue de faire aboutir le processus de consultations de paix.

Le Ghana se félicite de la formation, le 14 novembre 2007, du Gouvernement d'unité nationale, dont la composition est conforme aux dispositions de la Constitution sur les partis, la représentation des groupes ethniques et des femmes. Cette évolution est encourageante, et la persévérance affichée par le Président Nkurunziza ainsi que la souplesse des dirigeants de l'Union pour le progrès national (UPRONA) et du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) pour mettre un terme à la crise politique qui a paralysé le Parlement et d'autres institutions, méritent d'être relevées. Nous espérons que le nouveau Gouvernement s'efforcera principalement de relever les nombreux défis que présentent actuellement la consolidation de la paix et la reconstruction, domaines dans lesquels l'on n'avait pas enregistré de progrès durant la crise politique des derniers mois. Il devrait accorder la priorité absolue à l'aboutissement de la dernière phase du processus de paix.

Nous nous préoccupons en particulier de la reprise d'affrontements armés sporadiques entre les Forces de défense nationales et les Forces du PALIPEHUTU. Si l'on ne parvient pas à mettre un terme aux hostilités par un cessez-le-feu général, la paix et la stabilité, indispensables à la reconstruction et au développement durable, continueront d'échapper au peuple burundais. Il est par conséquent impératif que tous les acteurs politiques au Burundi, y compris les Forces nationales de libération (FNL), engagent un dialogue ouvert avec le Gouvernement et apportent une contribution positive à l'application de l'Accord général de cessez-le-feu.

Les principales questions qui devront être traitées sont celles qui concernent la nécessité de parvenir à un accord sur les modalités d'inclusion des FNL dans les institutions nationales et la conclusion d'un accord technique sur les forces pour déterminer la place qu'occuperont les ex-combattants des FNL dans les forces de sécurité nationales, ainsi que la libération des prisonniers des FNL.

Nous estimons que le Gouvernement et les FNL, avec l'aide des partenaires régionaux et de la communauté internationale, devraient pouvoir surmonter ces difficultés. Le désespoir n'est pas une option. Nous remercions la facilitation et l'Équipe technique régionale de leurs efforts pour rétablir le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et enjoignons les FNL d'aplanir ses divergences internes et de se ranger à nouveau sous l'autorité de ce mécanisme.

Enfin, nous remercions M. Nqakula qui a déployé d'inlassables efforts en vue d'une solution durable au conflit qui ravage le Burundi. Il demeure crucial, pour consolider la paix au Burundi, que l'ONU maintienne sa présence et continue de fournir son aide, par le biais du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

M. Shcherbak (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : D'emblée nous voudrions féliciter et remercier M. Charles Nqakula de son exposé détaillé sur l'évolution du processus de paix au Burundi. La Fédération de Russie estime que les efforts actifs de médiation consentis par la République d'Afrique du Sud à l'appui de la paix au Burundi sont essentiels à la bonne application de l'Accord général de cessez-le-feu par les parties, ce qui constitue une condition pour stabiliser la situation dans ce pays.

La situation qui règne au Burundi continue d'être extrêmement complexe, mais les mesures prises par le Président Nkurunziza et le Gouvernement suscitent l'optimisme. Précisément, le fait que l'on ait accompli des progrès dans le processus politique global, qu'un nouveau Gouvernement ait été formé et que le Parlement ait repris ses travaux, font espérer que l'application de l'Accord général de cessez-le-feu pourra sortir de l'impasse.

La société burundaise est aujourd'hui confrontée à toute une série de problèmes redoutables. Leur solution constituera, dans une grande mesure, la clef de l'avenir du pays. Il importe en priorité de renforcer la paix et la gouvernance démocratique, de réaliser un programme national de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, de réformer les secteurs de la sécurité et de la justice, de protéger les droits de l'homme, de prendre des mesures pour lutter contre la corruption et l'impunité, ainsi que contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre. Ces

problèmes ont été abordés aujourd'hui de manière spécifique par le Ministre.

Nous notons à cet égard que la responsabilité de la consolidation de la paix au Burundi incombe, au premier chef, aux parties burundaises. Les autorités et toutes les forces politiques du pays doivent poursuivre les réformes convenues à Arusha et à Dar es-Salam et maintenir un esprit de dialogue et de consensus, et garantir la participation universelle qui leur permettra de mener à bon terme la transition dans leur pays.

Le projet de déclaration à la presse sur la situation au Burundi par nos collègues français réserve une place de choix à ces aspects cruciaux. La pleine application par toutes les parties de l'Accord général de cessez-le-feu est essentielle au développement stable du Burundi à l'avenir. Nous invitons le PALIPEHUTU-FNL et son dirigeant, M. Rwasa, à s'acquitter des obligations contractées au titre de l'Accord général de cessez-le-feu et à reprendre les activités pratiques dans le cadre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, dans l'esprit qui prévalait lors des accords passés avec les dirigeants du Burundi à Dar es-Salam.

Nous voudrions, à cette occasion, exprimer notre gratitude pour les activités menées dans le cadre de l'Initiative régionale pour la paix, en particulier celles réalisées par l'Ouganda et la Tanzanie, et par l'Équipe spéciale de l'Union africaine et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi. Une fois de plus, nous saluons les efforts de médiation déployés par le Ministre Nqakula qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour stabiliser la situation dans ce pays.

Enfin, nous voudrions dire que nous appuyons le projet de déclaration à la presse sur la situation du Burundi préparé par nos collègues français.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions nous aussi souhaiter la bienvenue au Facilitateur du processus de paix au Burundi, S. E. M. Charles Nqakula, et le remercier de l'exposé qu'il a fait au Conseil.

L'Afrique du Sud note avec satisfaction le rôle important joué par les pays de la région, par le biais de l'Initiative régionale pour la paix placée sous la responsabilité de l'Ouganda, et l'Union africaine pour orienter le processus de paix au Burundi vers un règlement politique durable.

Nous les félicitons des efforts concertés qu'ils ont déployés pour aider le peuple burundais à concrétiser ses objectifs de paix, de sécurité et de développement socioéconomique. L'Afrique du Sud a toujours été honorée d'être appelée à prendre part à ce processus pour contribuer à conduire le processus de paix vers une solution politique durable ouverte à tous les Burundais. L'Afrique du Sud a toujours été d'avis que seuls le dialogue politique et la réconciliation permettront une solution politique durable au Burundi. Nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer l'action du Facilitateur et de son équipe dans le cadre de leurs responsabilités.

La signature de l'Accord général de cessez-le-feu entre le Gouvernement burundais et le PALIPEHUTU-Forces nationales de libération (FNL) constitue un jalon important dans le processus de paix et contribue fortement à l'amélioration globale de la situation sécuritaire et politique dans ce pays. L'Accord a, avec raison, donné de l'espoir au peuple burundais, qui attendait les dividendes de la paix.

La grande percée que représente la signature de cet Accord par le Gouvernement burundais et le PALIPEHUTU-FNL est encourageante. Ainsi, nous nous rallions à l'appel lancé aux FNL afin qu'elles rejoignent le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, sans plus tarder et sans conditions préalables, et à toutes les parties afin qu'elles appliquent pleinement l'Accord. L'Afrique du Sud salue les efforts déployés par le Gouvernement burundais pour promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale, et nous l'invitons à poursuivre dans cette voie.

Nous invitons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à agir à l'unisson pour appuyer l'Initiative régionale pour la paix et ses programmes, notamment en appuyant le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des ex-combattants qui souhaitent participer au processus de DDR, dont le nombre est estimé aujourd'hui à 2 700. Nous lançons également un appel à la communauté internationale afin qu'elle exerce des pressions sur les FNL pour qu'elles prennent part au processus de paix. L'Afrique du Sud continuera de contribuer à l'Équipe spéciale de l'Union africaine actuellement déployée au Burundi et de prendre toutes les autres mesures nécessaires pour mener à bien le processus de facilitation et mettre fin au conflit.

Nous savons que le délai fixé pour l'achèvement du processus de facilitation, à savoir le 31 décembre 2007, approche; après cette date, nous sommes

convaincus que l'Initiative régionale et l'Union africaine réexamineront la situation et prendront les décisions appropriées pour la suite.

Enfin, nous nous félicitons du travail accompli par le Facilitateur, qui, nous le savons, sera confronté à des tâches et des responsabilités redoutables à son retour. Nous l'encourageons, lui et son équipe, à poursuivre dans la voie fixée par l'Initiative régionale et l'Union africaine. Il est important que le processus continue de recevoir le plein appui du Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Nous appuyons également le projet de déclaration rédigé par la délégation française.

M. Okio (Congo) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre Nqakula et le remercier pour son exposé, qui nous a permis de connaître les faits récents intervenus dans la situation au Burundi. Je voudrais surtout saluer les efforts déployés par son pays et par les autres pays de la sous-région dans la recherche de la stabilisation de la situation au Burundi, qui se trouve dans un contexte politique très instable.

Nous convenons que l'accord de cessez-le-feu constitue la base d'une solution durable, pourvu que les parties arrivent à surmonter leur suspicion et établissent un dialogue fondé sur la confiance mutuelle et le respect des engagements pris. Nous sommes d'accord avec tous les intervenants précédents pour dire que toutes les pressions doivent être exercées sur le PALIPEHUTU-Forces nationales de libération pour l'inviter à reprendre sa place dans le mécanisme conjoint de vérification et de suivi, sans délai et sans condition.

Dans un contexte tel que celui du Burundi, marqué par les tensions interpartisanes et intrapartisanes, l'attention de la communauté internationale ne peut être que davantage sollicitée, d'abord pour appuyer la facilitation dans ses efforts multiformes, pour aider à assurer la coordination des efforts entre l'ONU et l'Union africaine et pour parvenir à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en place des politiques de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, dont l'impact a été suffisamment relevé ici par M. Nqakula.

Je voudrais également noter que la date qui pourrait être considérée comme date-butoir, mentionnée par le Ministre Nqakula et le représentant de l'Afrique du Sud, devrait être prise en compte dans la mobilisation des ressources et dans tous les efforts qui doivent converger vers le succès de l'opération de démobilisation et de réinsertion.

L'indication des problèmes dans cette sous-région est telle qu'un nouveau risque d'implosion au Burundi ne serait pas sans risque pour les pays voisins et pourrait même ruiner les efforts déployés par la communauté internationale dans les pays voisins, tels que la République démocratique du Congo. C'est pour cela que nous appuyons l'appel lancé ici par le Ministre Nqakula pour aider le Facilitateur en vue de la réussite de son programme de travail, car tout échec de ce processus conduirait à des conséquences incalculables.

Le Congo apporte son appui au projet de déclaration à la presse élaboré par la France.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à Charles Nqakula, Ministre de la sûreté et de la sécurité de l'Afrique du Sud. Nous le remercions pour son exposé sur les pourparlers de paix au Burundi, dans lesquels l'Afrique du Sud joue un rôle très important en tant que Facilitateur.

Nous remercions également le Secrétaire générale pour son rapport sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), qui surveille la situation dans ce pays.

Le temps est venu de mettre fin à 14 années de guerre civile au Burundi. Pendant toute cette période, l'ONU a joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité dans ce pays et a contribué à éviter que le conflit s'étende à l'ensemble de la région africaine des Grands Lacs. C'est pourquoi nous devons appuyer le rôle joué par le BINUB et la mission de maintien de la paix. Nous nous félicitons également du rôle joué par la Commission tripartite, composée de la Tanzanie, de l'Ouganda et de l'Afrique du Sud, qui assure la médiation entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-Forces nationales de libération. L'Afrique du Sud intervient dans ces efforts en qualité de Facilitateur.

La stabilité interne ne pourra être instaurée au Burundi que si le Gouvernement et tous les partis de l'opposition parviennent à la réconciliation. Il est encourageant de constater la mise en place, au milieu de ce mois, de l'actuel Gouvernement et son caractère participatif. Cela aidera le Gouvernement à étendre son

autorité sur tout le pays et à assurer la préséance de sa souveraineté, conformément au droit international. On ne peut pas accepter que le dialogue national ne respecte pas ce principe; sinon, les saboteurs et les factions de l'opposition pourraient croire que la violence est acceptable, ce qui les encouragerait à tergiverser, à gagner du temps et à bafouer l'Accord général de cessez-le-feu.

Nous voudrions demander au Ministre d'expliquer les méthodes utilisées pour faciliter le dialogue entre les parties au Burundi, tout en renforçant l'autorité du Gouvernement. Cela est particulièrement important, alors que nous avons appris que les rebelles auraient reçu des fonds qui leur permettraient de prendre les armes contre le Gouvernement. Le Gouvernement doit se conformer au droit international, et en particulier respecter les droits des femmes et des enfants ainsi que les droits de l'homme en général. Il convient aussi de réformer le secteur de la sécurité pour ce qui concerne la propriété privée dans le pays.

Il faut satisfaire les besoins du Burundi, si nous voulons qu'il se reconstruise. À cette fin, le Burundi aura besoin de l'aide financière de la communauté internationale et des donateurs, en particulier à la lumière des conclusions de leur dernière réunion, de manière que la population ne cède pas au désespoir et à la frustration. Les institutions de Bretton Woods doivent bien comprendre la situation économique difficile de ce pays. La Commission de consolidation de paix a prévu, dans ses prévisions budgétaires, une affectation de 35 millions de dollars pour satisfaire aux besoins du Burundi. Nous insistons sur le fait que ces fonds doivent être mis à disposition pour répondre aux besoins fondamentaux de la population burundaise, avec la volonté de respecter la propriété privée dans le pays.

Le Burundi a accepté l'accord de coopération conclu à Nairobi en décembre 2006 entre les pays de la région des Grands Lacs, lequel jouera un rôle important dans la période d'après conflit.

Pour terminer, nous approuvons la recommandation du Secrétariat de proroger le mandat du BINUB, de manière que le processus de paix puisse être mené à bonne fin.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Nqakula d'avoir fait le voyage jusqu'à New York pour rendre compte au Conseil de l'évolution du processus de paix.

Les États-Unis prient instamment les PALIPEHUTU-FNL de retourner à la table des négociations, de s'abstenir de tout nouvel acte de violence et d'appliquer l'accord conclu avec le Gouvernement burundais d'ici au 31 décembre. Nous trouvons encourageants les efforts récemment déployés par le Président Nkurunziza pour tendre la main à l'opposition politique, efforts qui ont culminé en novembre avec l'octroi de plusieurs postes ministériels aux parties de l'opposition.

Les États-Unis félicitent M. Yves Sahinguvu, membre du Parlement issu du parti de l'Union pour le progrès (UPRONA), de sa nomination aux fonctions de premier Vice-Président. Nous sommes convaincus qu'il s'emploiera, aux côtés du Président Nkurunziza, à renforcer la cohésion politique et à régler les problèmes qui assaillent le pays. Les États-Unis saluent le travail accompli par l'Union africaine et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) pour faire appliquer l'accord de cessez-le-feu conclu entre le Gouvernement burundais et les FNL ainsi que pour venir en aide aux dissidents présumés des FNL qui se trouvent dans deux camps situés au nord de Bujumbura.

Les États-Unis félicitent également la Commission de consolidation de la paix d'avoir élaboré une stratégie intégrée pour la consolidation de la paix au Burundi. Nous soutenons vigoureusement l'action engagée par la Commission de consolidation de la paix pour mettre en œuvre cette stratégie en vue d'obtenir des résultats tangibles sur la durée et d'empêcher la reprise du conflit.

M. Du Xiacong (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise salue la présence de M. Nqakula au Siège de l'ONU. Nous le remercions également de son exposé.

La Chine note que, depuis quelques années, le Gouvernement sud-africain du Président Mbeki brandit très haut l'étendard de la relance africaine, en appelant à l'unité, au renforcement du continent, au règlement des difficultés et problèmes qui l'assaillent, ainsi qu'à la résolution des nombreuses questions brûlantes, dont celle du Burundi. Ce Gouvernement joue un rôle majeur et apporte d'immenses contributions, s'attirant ainsi des louanges de toutes parts.

Surtout depuis le début de l'année, l'Afrique du Sud, qui siège au Conseil de sécurité, exhorte la communauté internationale à s'intéresser aux questions brûlantes de l'Afrique et à faciliter la collaboration

entre l'ONU et l'Union africaine, plaidant en faveur d'une coopération accrue entre les deux organisations. La délégation sud-africaine, sous la direction des Ambassadeurs Kumalo et Sangqu, participe activement à l'examen des questions qui touchent le continent africain. Ils font entendre leur voix et s'impliquent énormément dans le traitement de ces questions. La délégation chinoise en est fort impressionnée.

La Chine appuie fermement le processus de consolidation de la paix au Burundi. Nous nous réjouissons que les efforts de reconstruction progressent sous la direction du Gouvernement. Nous constatons néanmoins qu'il demeure un grand nombre de défis à relever aux plans politique et économique ainsi qu'en matière de sécurité. Les progrès accomplis jusqu'ici dans le processus de paix au Burundi ne sont pas complètement satisfaisants. Cela nous préoccupe, d'autant plus que l'Accord général de cessez-le-feu signé par le Gouvernement et les Forces nationales de libération (FNL) n'a toujours pas été appliqué dans son intégralité. Il y a lieu de s'en inquiéter. Nous pensons que l'ensemble des parties doivent appliquer toutes les dispositions de l'Accord. Nous les engageons vivement à surmonter leurs divergences et à prendre des mesures pour appliquer l'Accord général de cessez-le-feu en gardant à l'esprit l'intérêt général du pays.

La Chine se réjouit du travail accompli par le Facilitateur. Nous accueillons favorablement les efforts inlassables des partenaires régionaux. Nous engageons vivement le Gouvernement burundais et les FNL à coopérer pleinement à l'application de l'Accord général de cessez-le-feu. La Chine prie également la communauté internationale d'apporter son soutien au Facilitateur et à son équipe ainsi que d'exercer les pressions nécessaires pour faire avancer l'application de l'Accord.

Pour terminer, la Chine remercie M. Nqakula de l'efficacité avec laquelle il assume les fonctions de Facilitateur. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futurs travaux.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie chaudement le Ministre Nqakula de son exposé substantiel et de la remarquable contribution qu'il apporte au processus, en sa qualité de Facilitateur. Je salue également la présence parmi nous du Représentant exécutif du Secrétaire général au Burundi et du Représentant permanent du Burundi.

Je voudrais dire tout d'abord que, pour chacun d'entre nous, l'ONU doit impérativement connaître une réussite exemplaire au Burundi. Nous sommes résolus à ce que le dossier du Burundi soit couronné de succès. C'est la raison pour laquelle la Commission de consolidation de la paix a décidé de s'occuper en premier lieu des cas du Burundi et de la Sierra Leone. Nous ne pouvons nous offrir le luxe d'échouer au Burundi.

Je pense, Monsieur Nqakula, que le travail que vous accomplissez en tant que Facilitateur vous honore personnellement, vous et l'Afrique du Sud. Nous saluons le rôle que vous jouez et, bien sûr, celui de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, en tandem avec l'Union africaine et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). L'enjeu est considérable. Nous vous sommes donc très reconnaissants.

Je voudrais aborder un point en particulier. Monsieur Nqakula, vous avez à plusieurs reprises mis l'accent sur le concours escompté de la part de la communauté internationale. Vous pouvez être sûr de recevoir cet appui dès la fin de la séance parce que vous avez assurément besoin de voir votre autorité renforcée pour mener à bien vos efforts de facilitation. Il n'y a aucun doute à cela.

Je citerai à présent le projet de déclaration présidentielle à la presse et remercie d'ailleurs la délégation française de l'avoir élaboré. Par cette déclaration, nous signifierons expressément à l'opinion publique et à la communauté internationale que nous soutenons les activités du Facilitateur. Nous prierons instamment les PALIPEHUTU-FNL de rejoindre sans délai et sans condition préalable le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et, comme les orateurs précédents, nous engagerons vivement les deux parties à s'abstenir de toute action susceptible de conduire à une reprise des hostilités.

Je voudrais ici vous demander, Monsieur le Ministre, si vous attendez quelque chose en particulier de cet organe. Que pouvons-nous faire d'autre pour vous soutenir et appuyer l'Initiative régionale de paix, pour renforcer votre autorité et faciliter la progression du processus de paix afin d'empêcher que les hostilités n'éclatent de nouveau? Pensez-vous à quelque chose de précis que nous pourrions faire? Bien entendu, nous, les membres qui sommes assis autour de cette table, et qui sommes aussi membres de la Commission de consolidation de la paix, ne pouvons qu'encourager la Commission à s'investir fortement en faisant tout ce

qui est en son pouvoir pour faciliter le processus de paix.

Une fois encore, je pose la question : pensez-vous à autre chose que nous puissions faire? Parce que, comme je l'ai dit, nous voulons que le Burundi soit une réussite.

M. McKenzie Smith (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je pourrai être bref, car je peux m'associer, ainsi que ma délégation, à une bonne partie de ce qui a été exposé par d'autres membres du Conseil ce matin.

Je voudrais tout d'abord, comme d'autres avant moi, remercier le Ministre pour le rapport particulièrement opportun qu'il a fait ce matin. Le Royaume-Uni salue le travail considérable qui a été accompli par l'Afrique du Sud pour que le Burundi en soit là où il en est aujourd'hui, tout proche de parvenir à la paix, et nous serions reconnaissants à l'Afrique du Sud qu'elle maintienne son engagement, aux côtés des Gouvernements de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda, dans le cadre de ce processus de paix, en particulier pour amener les Forces nationales de libération (FNL) jusqu'aux derniers pas vers une paix solide et durable.

Comme d'autres, nous espérons que le récent remaniement au sein du Gouvernement burundais ouvrira la possibilité d'une nouvelle dynamique politique. Les partis d'opposition font maintenant partie du nouveau Gouvernement de consensus et ont annoncé, entre autres engagements, qu'ils étaient disposés à contribuer au retour du FNL à la table de négociations. C'est une chance qu'il ne faut pas laisser échapper. Aussi bien le Gouvernement burundais que le FNL doivent être encouragés à aplanir les divergences politiques qui les séparent encore, de sorte que le processus de paix puisse être lancé. Il ne fait aucun doute – et l'exposé du Ministre ce matin n'a fait que le confirmer – qu'une solution militaire de quelque sorte que ce soit aurait des coûts humanitaires et politiques élevés et représenterait un recul inacceptable.

Enfin, nous accueillons favorablement le projet de communiqué de presse élaboré par la délégation française en consultation avec la délégation sud-africaine.

M. Chávez (Pérou) (*parle en espagnol*) : À mon tour, je voudrais remercier le Ministre Nqakula, Facilitateur du processus de paix au Burundi, pour son intervention et lui exprimer notre reconnaissance, tant envers son pays, l'Afrique du Sud, qu'envers les autres pays de la région, pour tous les efforts qu'ils ont déployés afin d'aider l'Organisation des Nations Unies dans le processus de consolidation de la paix au Burundi.

Comme les orateurs précédents, j'aimerais aussi souligner qu'en ce qui concerne le Pérou, le Burundi est un exemple important pour nous. Nous devons faire en sorte que ce cas devienne un exemple de réussite, et c'est pourquoi nous soutenons aussi les activités menées par la Commission de consolidation de la paix.

Je souhaiterais en cette occasion faire les deux brèves observations suivantes pour dire que je partage, et que ma délégation partage, deux des idées qui ont été présentées plus tôt par le Ministre Nqakula à propos de la situation au Burundi. La première de ces idées concerne le fait que les Accords de paix et l'Accord global de cessez-le-feu, malheureusement, n'ont pas encore créé la confiance nécessaire pour qu'il soit possible d'établir le dialogue et de consolider la paix. À cet égard, l'impasse dans l'application du cessez-le-feu conclu entre le Gouvernement et les Forces nationales de libération (FNL) est préoccupante. Nous sommes d'avis que le plus gros des efforts consentis par les pays coopérants et voisins et aussi par l'Union africaine devrait tendre à aider aussi bien le Gouvernement que les FNL afin que leur dialogue se poursuive, qu'elles persistent dans la création d'un climat de confiance et que l'on n'en revienne pas à une logique de conflit. Un dialogue sans conditions est nécessaire pour garantir le plein respect de l'Accord de cessez-le-feu.

Le Gouvernement n'a pas intérêt à s'engager dans des actes qui compromettent une évolution favorable de ses contacts avec les FNL, et les FNL n'ont rien à gagner à une réponse armée. Il faut donc trouver des mécanismes qui puissent aider à répondre aux exigences énoncées dans les Accords, à faire en sorte que les FNL regagnent le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, et ainsi à éviter une reprise des hostilités.

Nous sommes convaincus qu'un conflit ne peut qu'amener plus de violations des droits de l'homme et que fragiliser encore le rétablissement complet de la paix au Burundi. Sans pacification, il ne sera pas possible de reconstruire le pays, et encore moins d'encourager l'investissement privé, qui est indispensable au Burundi pour trouver une voie qui lui permette de changer sa situation économique actuelle.

La deuxième observation du Ministre Nqakula à laquelle j'aimerais me référer est celle qui concerne le fait que la situation à l'intérieur du pays ne contribue guère à la bonne marche du processus. Et, à cet égard, nous voudrions nous aussi exprimer notre préoccupation au sujet de la possibilité d'un gouvernement démocratique du Burundi. Nous devons insister sur la nécessité de construire un système démocratique ouvert et respectueux des partis. Il nous paraît donc important de créer un système de partis fort, où opposition et Gouvernement soient respectés et où la liberté de la presse soit garantie dans le cadre de la loi.

Nous souhaitons plein succès au nouveau gouvernement dans sa tâche et espérons qu'il persistera sur la voie d'un dialogue ouvert et transparent.

M. Matulay (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions unir notre voix à celles d'autres collègues pour remercier le Ministre Nqakula pour son exposé particulièrement opportun et riche d'enseignements. Nous tenons à rendre hommage à ses efforts en tant que Facilitateur du processus de paix au Burundi, ainsi qu'aux efforts d'autres acteurs internationaux importants, en particulier à ceux de l'Initiative régionale et du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

Nous sommes très préoccupés par la situation au Burundi, que nous suivons de près. Deux ans après la tenue d'élections, et un an après la signature de l'Accord global de cessez-le-feu, non seulement nous nous trouvons face à une impasse prolongée dans le processus de paix, mais nous assistons aussi, déjà, à des situations de conflit ouvert. C'est là une évolution très grave, voire dangereuse. La communauté internationale doit faire tout ce qu'elle peut pour empêcher une reprise des hostilités.

Nous pensons qu'une solution durable ne peut être obtenue que par le dialogue politique. Dans ce contexte, nous souscrivons pleinement au point de la situation et aux informations dont le Ministre Nqakula nous a fait part, et le félicitons pour le travail qu'il mène pour atteindre cet objectif en particulier.

Il faut, d'urgence, relancer rapidement la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu dans un cadre politique global qui réponde aux préoccupations du Gouvernement et à celles des Forces nationales de libération (FNL). Nous espérons que toutes les parties au Burundi sauront faire preuve de maturité politique et s'engager de bonne foi dans le dialogue.

En conséquence, nous demandons aux Gouvernement et aux FNL de reprendre d'urgence le processus de paix et de créer les conditions qui permettront au Burundi de se relever du conflit.

Pour terminer, nous voudrions encourager le Ministre Nqakula, en sa qualité de Facilitateur, à poursuivre ses efforts, en étroite coopération avec les parties au Burundi et avec les parties régionales, pour parvenir à l'objectif final, qui est la paix, la stabilité et le développement durable au Burundi.

Enfin, nous soutenons le projet de communiqué de presse établi par la délégation française, et nous remercions la France de l'avoir préparé.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Avant tout, nous voudrions souhaiter la bienvenue au Ministre Nqakula et le remercier pour son exposé détaillé, et lui faire part de la reconnaissance de notre délégation pour la manière dont il s'acquitte de ses fonctions de Facilitateur du Processus de paix au Burundi. Nous tenons également à saluer les efforts de l'Union africaine, de l'Initiative régionale de paix au Burundi, du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, ainsi que le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix au Burundi pour y instaurer une paix et un développement durables.

De même que les délégations qui nous ont précédés, nous nous félicitons de la formation du nouveau Gouvernement d'unité nationale et nous exhortons les nouveaux membres du Cabinet à oublier leurs divergences politiques et à œuvrer ensemble à des objectifs communs tels que la réconciliation nationale, le développement et la stabilité du Burundi.

Nous constatons que l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de paix, en particulier le refus de certains membres du PALIPEHUTU-FNL d'y participer, constitue l'un des principaux obstacles à la consolidation de la paix dans le pays. C'est pourquoi nous lançons un appel au PALIPEHUTU-FNL pour qu'il s'intègre le plus rapidement possible et sans conditionnalités au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance afin de parvenir à une solution politique et de mettre rapidement en place l'accord global de cessez-le-feu.

Pour sa part, le Gouvernement burundais devra redoubler d'efforts pour faciliter les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et pour réformer son secteur de la sécurité.

Je voudrais, si vous me le permettez, rappeler que le Panama estime que la paix et la justice sont les deux faces d'une même pièce de monnaie. Dans ce contexte, nous exhortons le Gouvernement burundais et l'ONU à poursuivre les négociations afin de définir les relations entre une commission pour la vérité et la réconciliation et un tribunal spécial qui veille à punir ceux qui violent les normes internationales des droits de l'homme, ainsi que les auteurs de crimes contre l'humanité, étant bien entendu que les droits de l'homme ne sont pas négociables.

Enfin, le Panama appuiera la déclaration qui sera faite à la presse et que l'on nous a présentée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Indonésie.

Nous remercions S. E. M. Charles Nqakula, Ministre de la sûreté et de la sécurité de l'Afrique du Sud et Facilitateur du processus de paix au Burundi, pour son exposé sur les derniers développements survenus dans le processus de paix au Burundi.

Notre délégation tient à souligner son appui au processus de paix au Burundi et au rôle positif assumé en la matière par le Facilitateur à titre personnel, par les pays de la région à travers l'Initiative régionale et, bien entendu, par l'Afrique du Sud. À cet égard, nous sommes bien conscients de l'importance de la formation d'un nouveau Gouvernement au Burundi en novembre 2007 et voyons là une mesure qui facilitera grandement l'intégration des éléments de l'opposition au processus de paix. Nous espérons que tous les partis politiques seront en mesure d'œuvrer collectivement dans l'intérêt de l'ensemble du pays.

Dans ce processus de paix, nous encourageons les parties à mettre en œuvre toutes les dispositions convenues en vertu de l'accord global de cessez-le-feu signé à Dar es-Salaam en septembre 2006, et appelons en outre tous les acteurs politiques du Burundi à maintenir un état d'esprit ouvert au dialogue, au consensus et à la participation, notamment sur la question du partage équitable du pouvoir, afin de réaliser une transition réussie pour leur pays.

Nous nous félicitons également du rôle de la Commission de consolidation de la paix, qui a aidé le Burundi à réaliser une paix et une stabilité à long terme. Nous encourageons le Gouvernement burundais à intensifier ses efforts sur tous les aspects de la réforme du secteur de la sécurité, en particulier le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, afin de réduire la présence éventuelle d'éléments armés et les incitations au conflit. Un problème lié à la réforme du secteur de la sécurité est celui des armes légères et autres types d'armes présentes dans le pays, qui contribuent également au climat de violence et d'instabilité. Des efforts doivent être faits pour endiguer le flux de ces armes afin de créer des conditions favorables à la paix. Encore une fois, l'Indonésie tient à réaffirmer son appui au processus de paix au Burundi.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre de la sûreté et de la sécurité de l'Afrique et Facilitateur du processus de paix au Burundi, S. E. M. Charles Nqakula, pour qu'il réponde aux questions.

M. Nqakula (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier en mon nom, au nom de l'Union africaine et en celui de l'Initiative régionale, les membres du Conseil pour leurs observations et remarques très constructives. Je me félicite aussi des propositions qui ont été faites, ainsi que des engagements pris d'appuyer notre facilitation.

Nous sommes heureux de constater que nous sommes tous bien conscients de la nécessité d'achever ce processus et de poser ainsi des bases propices à la création de conditions favorables à la paix au Burundi. Je voudrais dire encore une fois que nous tenons en premier lieu à faire en sorte que le processus de facilitation entre le PALIPEHUTU-FNL et le Gouvernement burundais se poursuive avec succès et, deuxièmement, que nous ferons tout le nécessaire pour aider le Gouvernement burundais à surmonter les divers obstacles politiques auxquels il est confronté, en lui soumettant avec respect toutes les propositions que nous pourrions avoir en notre qualité de facilitateurs. Et nous le ferons forts de l'autorité qui nous a été reconnue par le biais du processus de négociations, lorsqu'il avait été initialement indiqué, alors que nous étions en train de définir les principes d'engagement politiques, que c'était à nous, l'Initiative régionale et l'Union africaine par le biais, bien sûr, de la facilitation, qu'il revenait de continuer à garantir la poursuite du processus de paix au Burundi jusqu'à l'instauration de la paix.

Cela signifie, d'après nous, que notre rôle ne va évidemment pas prendre fin quand le processus de facilitation sera parvenu à son terme, ce qui est

conforme à l'accord global de cessez-le-feu. Nous aimerions faire partie intégrante de tout effort, en particulier de la part de la Commission de consolidation de la paix, visant à assurer que l'ensemble du pays reste sur la voie qui finira par le mener à l'instauration de programmes de développement, c'est-à-dire à un stade où la population du Burundi pourra jouir des fruits de la démocratie qu'elle a aidé à mettre en place dans le pays.

Il y a donc plusieurs choses que nous allons faire. Lorsque l'on examinera la voie à suivre pour aller de l'avant, nous demandons instamment que l'on continue à nous inviter à participer à toutes les discussions afin que nous puissions faire part de l'expérience que nous avons acquise grâce au travail que nous avons été en mesure d'accomplir au Burundi.

Nous avons eu le plaisir d'apprendre que le Conseil fera tout le nécessaire pour appuyer notre Initiative et, à cet égard, j'appelle une fois de plus toutes les nations du monde à nous aider à achever le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, comme l'a dit le Président du Conseil, et à nous aider à faire face à la situation politique dans le pays et à créer un climat propice à une participation politique égalitaire dans tout le pays. Nous assumerons, comme je l'ai déjà dit, le rôle qui nous a été confié. Non seulement négocierons-nous une paix fondée sur l'accord de cessez-le-feu tel qu'il a été défini, mais nous agirons également sur la base des conseils émanant des principes politiques qui ont été négociés et signés le 18 juin 2006 par les deux parties. À ce moment-là, le rôle que nous continuerions à jouer concernant la consolidation de la paix au Burundi avait été indiqué.

Nous souhaitons également lancer un appel énergique pour que l'on nous aide à faire pression sur le PALIPEHUTU-FNL afin qu'il ne se déclare pas étranger à ce processus, mais qu'il y assume la position qui lui revient et fasse avancer ce processus vers son achèvement. C'est pourquoi nous demandons à toutes les nations du monde de parler d'une seule voix sur cette question. Si nous procédions ainsi, il n'y aurait plus aucun recours pour le PALIPEHUTU-FNL. Ceci pourrait ainsi faire pression sur le processus de paix, processus qui peut encore facilement échouer.

Je tiens à revenir à nouveau sur une question qui nous préoccupe grandement. Comme je l'ai indiqué dans mon premier exposé, lorsque nous nous sommes rendus dans des camps où se trouvent les personnes qui ont quitté leur région, nous avons trouvé de nombreux enfants. Nous demandons à la communauté internationale de nous aider à faire face au problème que posent ces enfants. Pour notre part, nous ferons tout ce qui est nécessaire pour qu'un processus soit lancé sous l'égide du Conseil de sécurité afin de pouvoir nous attaquer à cette question. Par ailleurs, certaines personnes qui ont quitté leur région sont malades, et nous n'avons pas pu faire face à tous leurs besoins médicaux. Tôt ou tard, la communauté internationale devra intervenir pour aider à résoudre ce problème également.

Toutefois, nous quitterons cette salle en étant confiants, convaincus que les pays du monde nous aideront à mener à bien ce qui n'est essentiellement qu'une étape initiale dans la reconstruction du Burundi. À l'avenir, nous nous appuierons surtout sur la Commission de consolidation de la paix à l'heure où les pays du monde sont en train de définir un processus qui doit éloigner le Burundi d'un passé qui a vu beaucoup de ses citoyens massacrés, pour l'emmener vers une situation où tout un chacun au Burundi pourra tirer profit de l'accord politique qui commence à voir le jour. Nous-mêmes, qui respectons la démocratie et sommes particulièrement désireux d'aider les pays sortant d'un conflit, nous devons aussi prendre fait et cause pour ceux qui veulent construire la paix au Burundi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Nqakula pour les éclaircissements qu'il a fournis.

Je saisis cette occasion pour remercier, au nom des membres du Conseil, le Ministre Nqakula de son exposé de ce matin.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 50.